



Le Lundi 16 Novembre 2020

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle de réunion du Centre d'Activités, le Lundi 16 Novembre 2020 à 18h, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux.

"REGLEMENT INTERIEUR APPROUVE"

La séance a débuté par une minute de silence en hommage au professeur Samuel PATY, assassiné le 16 octobre et de tous les victimes des attentats du terrorisme.

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Bertrand MONSIGNY, secrétaire de Séance.

- **1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 1er octobre 2020 est approuvé.

- **2/ Situation de travaux**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours:

L'abris de bus à Kervichen est installé, les travaux d'enrobés sur les trottoirs rue de l'Etang et les travaux sur la voirie communale, réalisés par l'entreprise CRENN TP sont achevés, la campagne d'arasement des bas côté a été faite.

Les travaux de curage des fossés vont débuter, les agents communaux installent actuellement les décorations de Noël et font l'entretien courant du matériel roulant.

- **3/ Consultation d'entreprises pour l'isolation thermique de la salle de sports, conduite par le cabinet PRIGENT Architecte,**

Suite aux accords de subventions par les services de l'Etat sur un dossier préparé par le cabinet Prigent, Monsieur le Maire informe la consultation d'entreprises lancée selon la procédure adaptée au vu des travaux d'isolation thermique et d'amélioration de la salle de sport, rue du Stade. Les offres sont à déposer en dématérialisé via le site Mégalis le 19/11/2020. Les offres seront analysées, par la suite, avec l'architecte PRIGENT de Landivisiau.

- **4/ Extension de l'éclairage public Rue d'Armor et effacement du réseau Télécom, jusqu'à la sortie d'agglomération conduite par le SDEF,**

Suite à l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepté, à l'unanimité, le projet de réalisation des travaux : Extension de l'Eclairage Public et mise en souterrain Télécom – Rue d'Armor – RD35.

Le plan de financement proposé par le Maire est accepté ainsi que le versement de la participation communale estimée à 51 190 €. Une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera mise en place pour autoriser l'intervention du SDEF. Ceci est un préalable au traitement de voirie de surface qui suivra.

- 5/ Vente d'un délaissé communal à Coativellec,

Suite à la division parcellaire de la propriété ARGOUARCH en 5 parcelles au lieu-dit de Coativellec, il est demandé à la commune de vendre un délaissé communal de 92 m² cadastré AC N° 104 afin de sécuriser la sortie d'une des parcelles.

Suite à l'avis favorable des membres de la commission de finances, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, décident de vendre ce délaissé communal au prix de 5 € net /m², soit 460€; les frais de bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge des futurs acquéreurs de cette parcelle.

- 6/ Projet d'achat de la propriété O'REILLY située au 4, rue du stade (négociation en cours depuis 5 ans),

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'opportunité d'acquérir la propriété des Consorts O'REILLY dans le bourg de la commune, situé au 4 rue du stade et cadastrée section AH N° 44 pour 840 m².

L'emplacement est situé en plein centre bourg et permettrait d'envisager un réaménagement de l'espace, qui est actuellement en l'état d'abandon. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'acquérir la parcelle susmentionnée au prix de 40 000 € + frais notariés.

Une réflexion sera faite ultérieurement sur le devenir de cette propriété.

- 7/ Participation aux frais de formation des élus municipaux 2021-2026,

Monsieur le Maire expose que chaque conseiller municipal a le droit à une formation adaptée à ses fonctions et pour faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la commune.

Les crédits sont plafonnés à 270€ par élu, à l'exclusion du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués ayant une indemnité de fonction.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, décident d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité pour un montant total de 2 500€ annuel.

- 8/ Visite de la DRAC à l'Eglise pour prévoir les travaux nécessaires,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la venue de la DRAC et de l'architecte De Ponthaud pour visiter le clocher de l'Eglise et l'étanchéité de la dalle du clocher. Un rapport sera rédigé sur les travaux à réaliser. La commission "bâtiment" travaillera sur le dossier au moment venu.

- 9/ Participation financière à l'arbre de Noël de l'école

Vu l'organisation d'un Arbre de Noël par l'Ecole Privé Notre Dame en décembre 2020, et suite à la demande écrite du Président de l'APEL, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une subvention de **1 000€** pour participer à l'Arbre de Noël 2020 de l'Ecole Notre Dame de Plougourvest. La commune offrira en plus des chocolats et friandises.

- 10/ Participation financière à l'école de Cirque de l'Ecole Notre Dame en 2021,

Suite à la demande écrite de l'APEL pour l'installation en janvier 2021 de l'école du cirque à l'Ecole Notre Dame durant 2 semaines, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que l'école de cirque est régulièrement amenée à recevoir, sous son chapiteau, des scolaires dans le cadre des « classes cirque » et des « classes découvertes ». Un travail artistique et culturel sera réalisé par des professionnels. Cette opération va permettre à chaque enfant de s'épanouir à son niveau, de dépasser ses limites et de faire un travail de psychomotricité.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide financière à l'APEL à hauteur de **3 500€** dans le cadre de l'école de cirque en 2021. Au vu du contexte actuel (COVID-19) cette participation ne se fera que si les conditions sanitaires sont mises en place ainsi que les gestes barrières.

11/ Rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2021,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2021 à Plougourvest, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement sur la commune:

- Christelle DANTEC et Jean-Yves MEVEL seront nommés agent recenseur et seront rémunérés à raison de:

- Bulletin individuel :	1.30€
- Dossier adresse collectif :	0.75€
- Feuille de logement :	0.75€

La collectivité versera un forfait de 120€ pour les frais de transport.

L'agent recenseur recevra 40€ (brut) pour chaque séance de formation et 40€ (brut) pour la tournée de repérage.

Nadège RIOUAL, secrétaire de mairie, est désignée coordonnateur d'enquête.

- 12/ Classement et longueur de la voirie communale 2020,

En complément au tableau du 14 juin 2012 réalisé par les services de la DDTM puis aux rectifications apportées, Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité de mettre à jour la longueur des voies communales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, approuve le nouveau tableau de classement de l'ensemble des voies communales et précise que cette intégration porte le linéaire à 38 717 ml. Ce tableau sera pris en compte pour la DGF 2022.

- 13/ Mise en place du Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation et présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil municipal. Approbation à l'unanimité des membres du conseil.

- 14/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une réunion pour faire le point sur la situation actuelle sur le COVID-19.

Monsieur Sylvain BARON souhaite la création d'une commission COVID-19 comprenant des élus, des associations, professionnels et habitants, le temps de la pandémie. Une réflexion va être faite dans ce sens.

La Séance est levée à 19h35.